Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260126-CC_2026_003-DE

Délibération n° 2026.003

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 26 janvier 2026 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Vingt Six Janvier Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	44
Pouvoirs :	3
Votants :	47

Date de la convocation : 20 janvier 2026

Date d'Affichage : 27 janvier 2026

Vote :

Pour :	47
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – DELAUNAY Bernard – Joseph ERARD – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Jean-Christian BOURCIER – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Christèle CHALOPIN – Denis CHOPIN – Noël DEMAZEL – Patricia DESANNAUX – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – Marylène LE BERRIGAUD – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – Jean-Pierre OGER – André PHILIPOT – Monique POMMEREUL – Jean-Louis QUILLIOT – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Hubert COUASNON a donné pouvoir à Marylène LE BERRIGAUD
Louis FEUVRIER a donné pouvoir à Éric BESSON
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant
Oliver POSTE est représenté par Christèle CHALOPIN, sa suppléante
Pierre THOMAS est représenté par Jean-Louis QUILLIOT, son suppléant

Étaient excusés :
Louis FEUVRIER – V*ice-président délégué*
Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Hubert COUASNON – Christophe DEROYER – Virginie D'ORSANNE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Vanessa GAUTIER – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Laurent LEGENDRE – Antoine MADEC – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260126-CC_2026_003-DE

Fougères Agglomération **2026.003**

2026.003 - Administration Générale - Convention avec le CLIC de Haute-Bretagne

Le CLIC de Haute-Bretagne sollicite de Fougères Agglomération la passation d'une convention partenariale pluriannuelle (3 ans, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028).

Pour rappel, les CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) sont inscrits dans la loi n°2001-647 du 20 juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie.

Le CLIC de Haute-Bretagne, dont le siège social est situé 1 rue Albert Camus 35460 Maen Roch, est :

- labellisé Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de niveau 3
- missionné en qualité d'Antenne de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH),

Par les services apportés aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap et à leur entourage, les CLIC exercent des missions essentielles auprès de ces populations et constituent une structure ressource pour les communes de leur territoire.

Dans le cadre de cette convention partenariale, les engagements du CLIC sont les suivants :

- Proposer aux personnes âgées, personnes en situation de handicap, familles et proches aidants des communes de Fougères Agglomération : **écoute, information, conseil et accompagnement** dans les démarches et constitution de dossiers, **suivi et orientation** vers les professionnels compétents sous différents modes :
  - Accueil du public au CCAS de FOUGERES, ou au siège du CLIC à MAEN ROCH,
  - Aide et conseils sur rendez-vous à FOUGERES en lien le cas échéant avec le CCAS de Fougères, les autres CCAS de Fougères Agglomération, les équipes Autonomie et exceptionnellement sous certaines conditions, au domicile de la personne concernée,

- Organiser et animer des actions d'information et de prévention sur son territoire d'intervention, actions construites sur le territoire de Fougères Agglomération et selon un programme annuel susceptible de modifications ou-et d'évolutions en fonction du nombre de participants inscrits, de l'évaluation de chaque action ou de conditions financières venant modifier la faisabilité (appels à projets, non re conductibilité de soutiens…).
- Faciliter les liens entre les différents partenaires sociaux, médico-sociaux et sanitaires du territoire.
- Répondre localement aux demandes des élus et partenaires pour présenter les missions et activités de l'association.
- Fournir chaque année écoulée un rapport d'activité sur lesdites actions et permanences et les comptes rendus financiers ainsi que les orientations pour l'année suivante.

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260126-CC_2026_003-DE

De son côté, Fougères Agglomération s'engage à :

- Désigner un représentant au sein du collège des membres de droit de l'association.
- Renforcer les coopérations du centre social avec l'association de gestion CLIC Haute Bretagne par la réalisation d'actions et assurera le cas échéant la mise à disposition de locaux pour favoriser les organisations locales.
- Diffuser localement les informations relatives aux activités/actions du CLIC Haute Bretagne et communiquer sur le programme pour en tenir informés les habitants de la collectivité.
- Fougères Agglomération s'engage à contribuer financièrement au fonctionnement et à la réalisation des prestations assurées par l'association de gestion CLIC Haute Bretagne. **Pour l'année 2026,** le montant de la contribution financière est sollicité à hauteur de **21 000 €** (comme en 2025).

Le versement de la subvention à l'association sera effectué selon les modalités suivantes :

- Un versement de 60% au vote du budget par Fougères Agglomération ;
- Le solde à l'issue de l'Assemblée Générale de l'association et de la présentation des documents légaux

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention pluriannuelle 2026-2028 avec le CLIC de Haute-Bretagne
- **D'AUTORISER** le Président à la signer.

Fait et délibéré en séance le 26/01/2026
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU